



Schéma **de Promotion** **des Achats Socialement** **et Écologiquement** **Responsables** (SPASER) 2023 / 2028

Édito

Le Département joue depuis de nombreuses années un rôle majeur tant en matière de développement durable qu'en matière de solidarité au service des Héraultaises et des Héraultais. Face à l'urgence sociale et climatique, toutes les actions qui engendrent un moindre impact environnemental et qui permettent de ne laisser personne au bord du chemin, participent à la nécessaire transition écologique et solidaire qui s'impose.

Partout, la majorité départementale met en place sa politique au service de la solidarité et de l'environnement. Ainsi, avec 212 millions d'euros d'achats en 2022, le Département de l'Hérault se veut exemplaire et s'engage à faire de la commande publique un levier d'actions responsables.

La sobriété est une orientation primordiale qui se traduit de manière transversale dans tous les achats de la collectivité : la sobriété thermique avec la construction de bâtiments innovants et de Haute Qualité environnementale (HQE), la sobriété numérique avec la démarche zéro papier, la sobriété énergétique avec l'achat de véhicules propres, la sobriété en matière de gestion de l'eau avec une utilisation raisonnée dans les espaces verts.

Plus que jamais, la solidarité est au cœur des politiques publiques départementales. Chef de file de l'action sociale, le Département est fortement engagé dans l'achat public socialement responsable, véritable levier d'insertion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi et de développement économique territorial.

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2028 est l'opportunité de se doter d'un outil structurant permettant de déployer des actions en faveur d'une solidarité et d'une sobriété environnementale accrues.

Les 9 engagements du SPASER sont tous prioritaires. Leur mise en œuvre s'opèrera selon une logique transversale associant tous les acteurs de la commande publique, agents du département comme opérateurs économiques.

Le Département a déjà su faire preuve d'adaptabilité et d'esprit d'innovation face aux nouveaux enjeux de notre temps. Ce SPASER l'illustre une nouvelle fois.

Kléber Mesquida
*Président du Département
de l'Hérault*

Nicole Morère
*Vice-Présidente déléguée à
l'Administration générale et
aux moyens*

Sommaire

Qu'est-ce que le SPASER ?

Le cadre réglementaire

L'état des lieux des achats socialement et écologiquement responsables au Département de l'Hérault

Le SPASER, un outil pour un « Hérault solidaire et écologique »

La démarche collaborative de l'élaboration du SPASER

Les 9 engagements

Pilier : Enjeux transversaux des achats

ENGAGEMENT 1 : Systématiser la réflexion sur le juste besoin, la sobriété et les alternatives à l'achat

ENGAGEMENT 2 : Consolider des relations économiques responsables avec nos fournisseurs

ENGAGEMENT 3 : Assurer un suivi d'exécution renforcé dans une démarche d'amélioration continue

Pilier : Enjeux sociaux des achats

ENGAGEMENT 4 : Continuer de développer l'inclusion sociale par nos achats

ENGAGEMENT 5 : Déployer des achats issus du commerce équitable

ENGAGEMENT 6 : Favoriser les pratiques socialement responsables des fournisseurs

Pilier : Enjeux environnementaux des achats

ENGAGEMENT 7 : Réduire nos impacts environnementaux

ENGAGEMENT 8 : Favoriser une alimentation durable et locale

ENGAGEMENT 9 : Protéger et valoriser la biodiversité

La gouvernance du SPASER

Le déploiement et l'évaluation continue du SPASER

Le schéma de gouvernance

Glossaire

Le glossaire définit les mots en gras suivis d'un astérisque* dans le document.

Qu'est-ce que le **SPASER** ?

Qu'est-ce que le SPASER ?

Le cadre réglementaire

Les achats publics durables, ou responsables, recouvrent la prise en compte du développement durable ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics dans la commande publique.

Les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années placent en effet les acheteurs publics comme acteurs de la transition écologique et solidaire.

Les **schémas de promotion des achats publics socialement responsables (SPASR)**, instaurés par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, ont été **élargis aux achats écologiquement responsables** par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

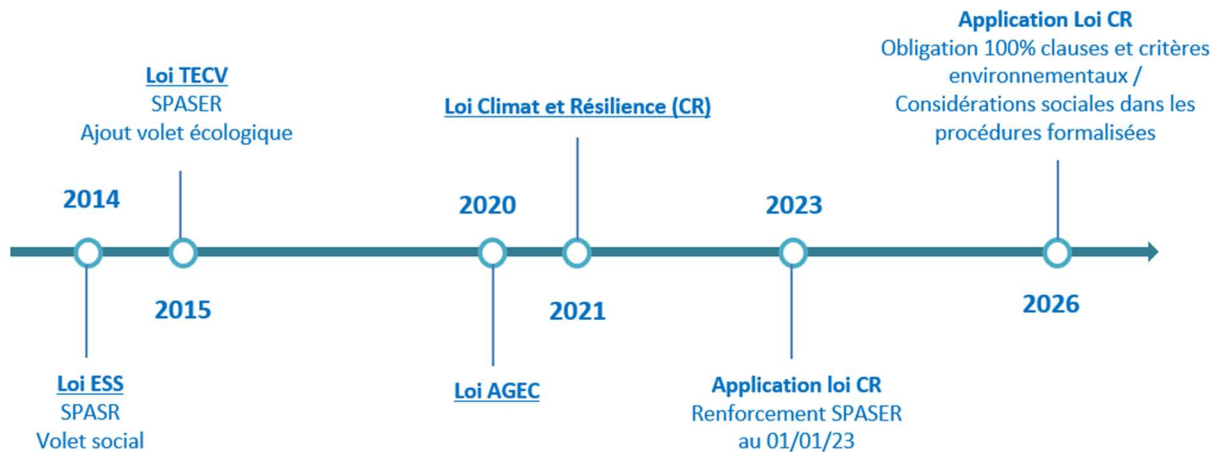
Les **schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)** ont ensuite été renforcés par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

Elle prévoit notamment l'obligation de prendre en compte au plus tard le 22 août 2026 :

- les objectifs de développement durable dès la définition du besoin dans les spécifications techniques ;
- les caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution ;
- des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;
- des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi pour les marchés et concessions formalisés, sauf dérogations.

Par ailleurs, la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Le SPASER s'inscrit enfin plus largement dans la mise en œuvre de la politique européenne, traduite au niveau national par le plan national des achats durables (PNAD 2022-2025) visant à formaliser une politique en faveur de l'achat durable.



Loi ESS : loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014
Loi TECV : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015
Loi AGEC : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020
Loi CR : loi climat et résilience du 22 août 2021

L'état des lieux des achats socialement et écologiquement responsables au Département de l'Hérault

Le Département de l'Hérault a adopté en 2002 une démarche qualité achat public certifiée ISO 9001.

Elle comprend 4 objectifs :

- 1- La sécurité juridique
- 2- La performance économique
- 3- La réduction des délais de passation des marchés et la maîtrise des délais en exécution
- 4- Le développement de l'achat responsable (ajouté en 2014)

Les achats responsables s'inscrivent ainsi dans le quatrième objectif de la démarche qualité de la collectivité.

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, est fortement engagé dans l'achat public socialement responsable.

Afin d'accroître l'intégration des considérations sociales dans son processus d'achat, le Département a mis en œuvre un plan d'action transversal pour la période 2018 - 2022. Ce dernier a permis de générer plus de 327 000 heures d'insertion cumulées à fin 2022 et le retour à l'emploi de plus de 980 personnes, tout en contribuant au développement économique des TPE/PME locales ainsi que des structures du secteur du handicap, de l'insertion par l'activité économique (IAE) et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le Département de l'Hérault est également en charge de la gestion et du suivi des clauses sociales des marchés du groupe Hérault, du Conseil régional sur le département de l'Hérault et depuis janvier 2018, des marchés communaux, intercommunaux, de l'Etat et du syndicat mixte du Cœur d'Hérault Pic St Loup Gangeois afin de soutenir cette zone non couverte par un facilitateur clauses sociales.

Concernant le volet environnemental des achats, la collectivité s'est impliquée depuis de nombreuses années de manière sectorielle. Par exemple, en matière de travaux, le Département expérimente des solutions innovantes et durables pour ses routes et veille à la construction de collèges et de bâtiments administratifs produisant de l'énergie propre. En matière de fournitures et services, des considérations environnementales sont insérées dans les marchés : restauration scolaire, matériels informatiques, véhicules, fournitures de bureau, produits de nettoyage et articles d'hygiène, entretien des espaces verts...

En préfiguration du SPASER, depuis 2020, un groupe d'éco-acheteurs au sein du Département a été sensibilisé sur le volet environnemental de l'achat, grâce à des formations internes. Des actions connexes complètent le dispositif avec la mise en place d'un réseau d'échanges et de partage d'informations, ainsi que d'une ressourcerie interservices.

Deux experts sur les volets environnementaux et sociaux de l'achat sont chargés, en lien avec le service de la Commande publique, de sensibiliser et d'accompagner les acheteurs de la collectivité dans l'analyse, la mise en œuvre des solutions les plus pertinentes et le suivi des réalisations.

Enfin, le Conseil départemental a participé au groupe de travail pour la mise en place du réseau régional achats durables Res'Occ qui a vu le jour fin 2022. Le Département est également membre du comité d'orientation de ce réseau qui propose un soutien aux acheteurs publics et contribue ainsi à la solidarité territoriale.

Le SPASER, un outil pour un « Hérault solidaire et écologique »

Le SPASER est l'opportunité pour le Département de se doter d'un outil structurant de mise en œuvre dans la commande publique de 9 des 13 engagements pour un **Hérault solidaire et écologique** :

- Développer le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée »
- Proposer un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les jeunes de 18 à 25 ans
- Assurer 100 % de produits bio et labellisés dans les cantines
- Coordonner un Plan alimentaire territorial
- Préserver les Espaces naturels sensibles
- Construire des routes durables
- Bâtir des équipements publics éco-responsables
- Porter une stratégie pour le littoral
- Œuvrer pour une irrigation raisonnée

Le SPASER complète ainsi les autres schémas et rapports de la collectivité, tels que le rapport annuel Objectifs Développement Durable, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le schéma départemental pour un tourisme durable et responsable 2022-2028 et le schéma départemental des espaces naturels sensibles 2023-2028.

La démarche collaborative de l'élaboration du SPASER

Les élus de la commission d'appel d'offre (CAO), instance de pilotage du SPASER, ont défini les grandes orientations du schéma et ont validé régulièrement l'avancement des travaux.

L'élaboration du SPASER a été conduite par une équipe projet pluridisciplinaires : le service commande publique, la mission développement durable et prospective et la direction des territoires d'insertion, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée (SYNETHIC).

Le SPASER a fait l'objet d'une démarche d'élaboration collaborative avec des référents représentant l'ensemble des directions du Département. Quatre ateliers collaboratifs ont ainsi été organisés de juillet 2022 à janvier 2023.

Les 9 engagements

Systematiser la réflexion sur le juste besoin, la sobriété et les alternatives à l'achat

1 – Sobriété

Familles achat concernées : Toutes

État des lieux :

La sobriété est au cœur des préoccupations dès la préparation de l'achat. Depuis 2020, les services opérationnels départementaux ont été sensibilisés à l'achat durable. Un réseau d'éco-acheteurs d'une trentaine d'agents a ainsi été constitué au sein de la collectivité.

Par ailleurs, la collectivité met en œuvre un programme de transformation numérique. L'un des objectifs est de tendre vers une administration zéro papier.

Afin d'effectuer des économies d'échelles, le Département a recours aux **groupements de commandes*** avec d'autres acheteurs publics et aux marchés multi-gestionnaires pour couvrir les besoins transversaux de plusieurs services au sein de la collectivité.

Exemples de groupements de commande :

- Achat de véhicules légers avec le Service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault (SDIS 34), la Métropole Montpellier Méditerranée et la ville de Montpellier
- Achat de véhicules électriques, de véhicules utilitaires électriques et de vélos à assistance électrique avec Hérault Energies
- Acquisition de pièces détachées et entretien des équipements et véhicules avec le SDIS 34
- Maintenance multi-techniques et exploitation des chauffages avec les collèges publics
- Services de télécommunications avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), Cogitis, l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID), Hérault Culture, Hérault Energies, Hérault Logement, Hérault Sport, Hérault Transport et le SDIS 34

Exemples de marchés multi-gestionnaires :

- Papier pour photocopieurs
- Articles de papeterie et articles de bureau
- Articles médicaux et soins de secours
- Peinture revêtement sols et murs
- Serrurerie
- Prestations de blanchisserie pour les vêtements de travail professionnels
- Articles d'hygiène et produits d'entretien

Les services opérationnels commencent également à déployer une analyse fonctionnelle dans certains marchés. L'analyse fonctionnelle procède en termes de fonctionnalités attendues pour répondre au besoin et non en termes de produits. Elle laisse donc la place à des **achats innovants***, voire à des produits ou services de substitution.

Exemples de solutions innovantes :

- Economie circulaire : couche de roulement avec un fort taux d'agrégat d'enrobés recyclés
- Economies d'énergies : détection de véhicules et optimisation couple éclairage/chaussée à Montady
- Route à énergie positive : procédé de géothermie « Power Road » pour le chauffage d'un bâtiment à Olonzac
- Le projet de développement d'hydrogène vert pour le bâtiment administratif Alco 2
- La mise en place d'un marché de détection de fuites d'eau (télérelève des compteurs)

Objectif stratégique :

L'ambition du Département est de poursuivre le déploiement d'une culture de la sobriété et du juste besoin. Dans la continuité de premières actions menées, il souhaite en parallèle impulser une réflexion sur les alternatives à certains achats, au regard notamment des solutions innovantes portées par le secteur de l'économie de la fonctionnalité.

ACTIONS

1. Généraliser la prise en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale lors de la définition du besoin
2. Développer une culture commune de la sobriété
3. Favoriser les économies d'échelle par les groupements d'achat, notamment auprès des membres du groupe Hérault, et les marchés multi-gestionnaires
4. Faciliter les achats innovants : produits, procédés et méthodes

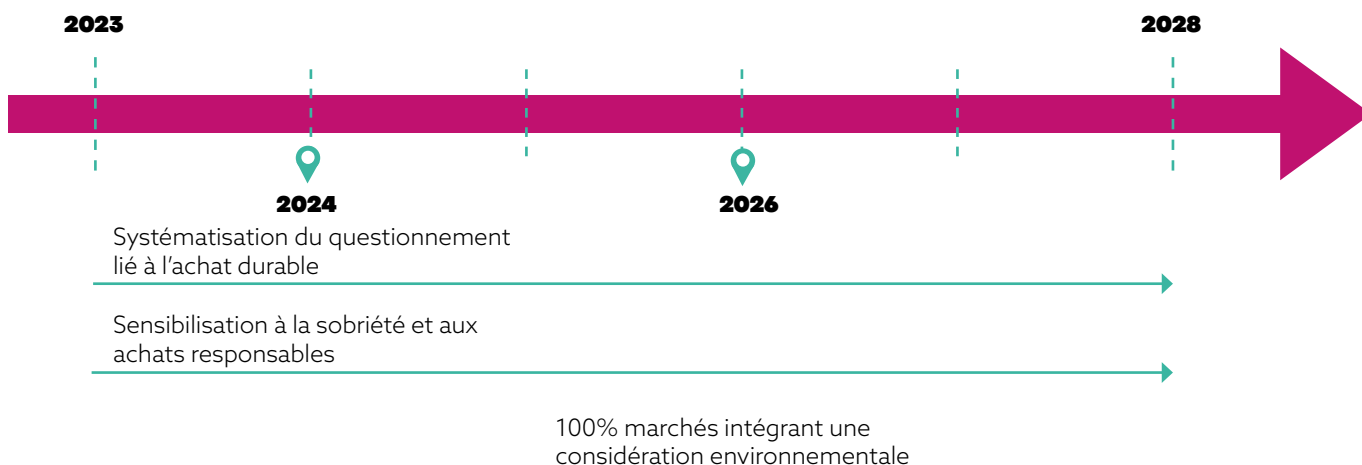
LEVIERS D' ACTIONS

- Planification annuelle des achats
- **Sourcing***, rencontres fournisseurs
- **Benchmark***
- Justification systématique si non prise en compte des objectifs de développement durable
- Actions de sensibilisation et formations
- Prise en compte du coût global déterminé selon une approche analyse du **cycle de vie***
- Cahier des charges s'appuyant sur une analyse fonctionnelle du besoin
- **Variantes*** pour favoriser l'innovation

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

- Systématisation du questionnement lié à la préparation d'un achat durable (à partir de 2024)
- 2 sessions annuelles de sensibilisation à la sobriété et aux achats responsables (à partir de 2024)
- 100% de marchés intégrant une considération environnementale (2026)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

- Etude prospective sur la mise en œuvre de l'économie de fonctionnalité (institut-economie-circulaire.fr)
- Guide pratique de l'achat public innovant (economie.gouv.fr)
- Guide L'achat public une réponse aux enjeux climatiques (economie.gouv.fr)
- Guide opérationnel du sourcing (economie.gouv.fr)

Consolider des relations responsables avec nos fournisseurs

2 – Relations Responsables

Familles achat concernées : Toutes

État des lieux :

Le Département de l'Hérault a toujours été soucieux d'établir des relations responsables avec ses fournisseurs et de faciliter l'égal accès des opérateurs économiques à la commande publique, notamment les TPE/PME.

Pour ce faire, une démarche qualité achat public a été mise en place depuis 2002. Par ce biais, le Département, veille notamment au respect des délais de paiement. En 2022, les entreprises ont ainsi été payées en moyenne en 23 jours.

Cette préoccupation de renforcer le lien avec les opérateurs économiques se perçoit également par un régime d'avance financière plus favorable que celui prévu par le code de la commande publique.

Une avance est ainsi systématiquement proposée lorsque le montant initial du marché est supérieur à 20 000 € HT (contre 50 000 € HT prévus par la réglementation) et que la durée d'exécution du marché est supérieure à 2 mois. Pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 50 000 € HT et d'une durée d'exécution supérieure à 2 mois, le taux de l'avance est de 20% du montant du marché (contre 5% minimum prévus par la réglementation).

Depuis la crise économique liée au covid-19 puis à la guerre en Ukraine, une attention particulière est portée à l'équilibre économique des contrats et notamment aux clauses de variation des prix. Pour cela, est privilégié le choix d'indices/index précis et adaptés aux prestations, l'augmentation de la fréquence de révision des prix, la suppression des clauses butoir et de sauvegarde et la suppression du terme fixe dans les formules de révision des prix.

Toujours dans une dynamique de dialogue et de communication avec les opérateurs économiques, le Département organise dans le cadre de ses marchés de travaux, des rencontres avec les fédérations professionnelles (Fédération Régionale des Travaux Publics, Route de France, syndicats d'ingénierie) qui sont informées des besoins prévisionnels de la collectivité.

Objectif stratégique :

L'ambition première est de permettre un égal accès à la commande publique et notamment de favoriser l'accès des TPE/PME, par le développement de bonnes pratiques d'achat et une meilleure visibilité donnée aux entreprises concernant les besoins de la collectivité.

L'ambition à plus long terme tient à s'engager dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des pratiques internes vis-à-vis des fournisseurs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

ACTIONS

1. Garantir des relations équilibrées avec nos fournisseurs
2. Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique
3. Envisager l'adhésion à la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) puis la candidature au label RFAR
4. Etudier le recours aux dispositifs de **médiation*** en cas de litiges
5. Envisager la publication annuelle du prévisionnel des besoins de la collectivité

LEVIERS D' ACTIONS

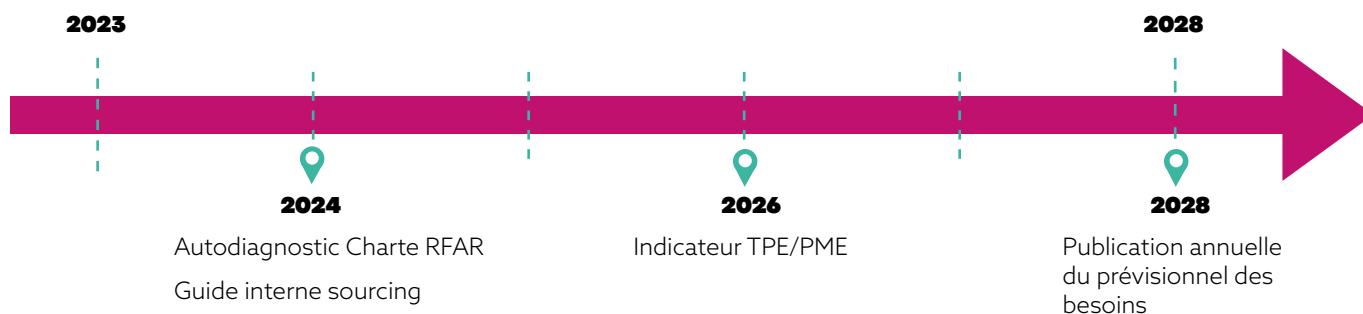
Actualisation des process internes pour systématiser les bonnes pratiques d'achat :

- **sourcing***
- allotissement géographique
- plafonnement des pénalités
- rencontres fournisseurs
- clauses de réexamen
- **variantes***
- révision de prix adaptée
- médiation
- négociation

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

- 1- Réalisation d'un autodiagnostic lié aux objectifs de la Charte RFAR et du label RFAR (2024) et opportunité d'adhérer à la Charte RFAR (2025) et d'obtenir le label RFAR (2027)
- 2- Création d'un guide du sourcing interne à la collectivité (2024)
- 3- Création d'un indicateur « Titulaires TPE/PME » dans les marchés de la collectivité (2026)
- 4- Publication annuelle du prévisionnel des besoins (2028)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

- Guide Faciliter l'accès des TPE PME à la commande publique (economie.gouv.fr)
- Charte RFAR
- Guide opérationnel du sourcing (economie.gouv.fr)



Assurer un suivi d'exécution renforcé dans une démarche d'amélioration continue

3 – Suivi renforcé

Familles achat concernées : Toutes

État des lieux :

Afin d'aboutir à une politique d'achat responsable efficace, le suivi des engagements du contrat est un impératif.

En matière sociale, le suivi est structuré depuis des années. Les **marchés réservés*** et les marchés intégrant une clause d'insertion sociale font l'objet d'un suivi et d'un bilan en fin marché. Le Département accompagne les entreprises titulaires dans la réalisation de leurs engagements en matière d'insertion sociale et effectue un contrôle mensuel. Un bilan global de l'activité est produit annuellement.

En matière environnementale, les suivis sont essentiellement effectués de manière sectorielle et adaptés au type de marché.

Exemples :

- Dans les marchés de travaux générant des déchets de chantier, le **schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED*)** est un critère de jugement de l'offre et fait l'objet d'un suivi.
- Dans les marchés de travaux ayant un impact environnemental, un **schéma d'organisation du plan de respect de l'environnement (SOPRE*)** est demandé. Le recours à un coordinateur environnemental a été mis en place pour certains marchés particuliers.
- Le prestataire des fournitures de bureaux fournit des informations sur le bilan carbone qui permettent d'adapter les commandes (valorisation des produits écolabélisés, montant minimal de commandes pour la livraison...).
- Dans la restauration scolaire, un suivi environnemental est réalisé pour le maintien de la certification écologique de niveau 2 (écolabels, produits d'entretien).
- Pour les produits ménagers des locaux administratifs, des bacs de récupération des bidons usagés sont mis en place avec un suivi de leur élimination.

Objectif stratégique :

L'ambition du Département est d'engager au sein de ses pratiques internes, une démarche d'amélioration continue du suivi d'exécution de ses contrats publics. Conscient qu'il s'agit d'un levier clef en termes de performance des achats et des politiques stratégiques déployées à travers son SPASER, le Département souhaite mettre l'accent sur le respect des engagements pris dans le cadre de ses contrats.

ACTIONS

- 1- Renforcer le suivi des considérations responsables dans l'exécution des contrats
- 2- Favoriser les **plans de progrès*** impliquant la collectivité et le prestataire

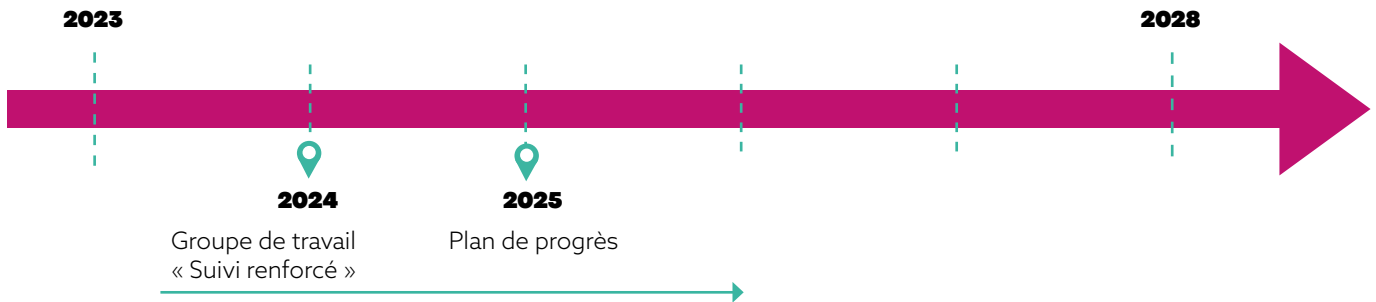
LEVIERS D'ACTION

- Groupe de travail « Suivi renforcé »
- Guide de la Direction des Achats de l'Etat « Mettre en place un plan de progrès dans un marché public »

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

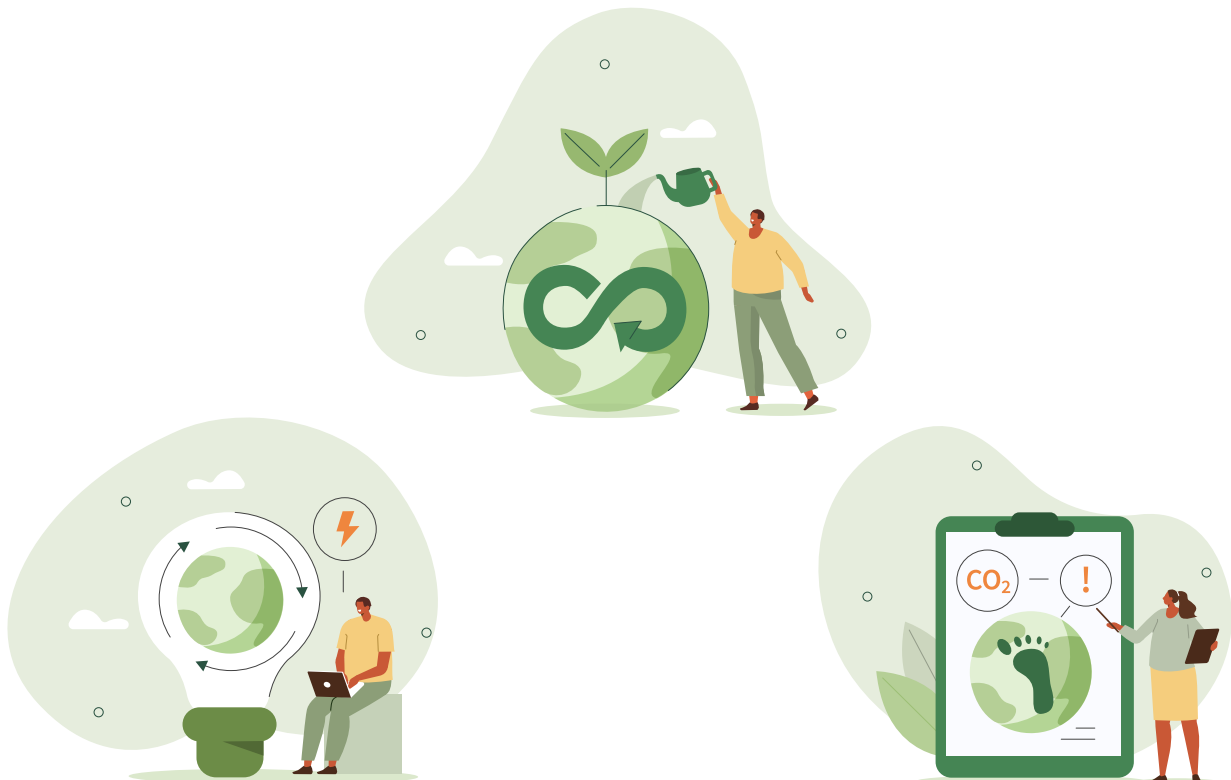
1. Création d'un groupe de travail de suivi d'exécution des considérations environnementales (2024-2025)
2. Expérimentation d'un plan de progrès dans un marché public (2025)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

Guide « Mettre en place un plan de progrès dans un marché public » - (economie.gouv.fr)



Continuer de développer l'inclusion sociale par nos achats

4 – Inclusion Sociale

Familles achat concernées : Toutes

État des lieux :

Le Département a mis en œuvre un plan d'action « Achat Public Socialement Responsable » pour la période 2018 – 2021 (prolongé jusqu'en 2022) pour augmenter le nombre de personnes en difficultés socio-professionnelles insérées dans le monde du travail, notamment les allocataires **RSA*** et les personnes en situation de handicap, tout en contribuant au développement de l'activité économique des structures du secteur du handicap, de **l'insertion par l'activité économique (IAE*)**, de **l'économie sociale et solidaire (ESS*)** ainsi que des TPE/PME locales.

Il fixe les objectifs suivants :

- Développer le nombre de marchés intégrant une clause d'insertion,
- Augmenter le nombre d'heures dans les marchés intégrant une clause sociale,
- Accroître les **marchés réservés*** à des structures de l'insertion et du handicap,
- Favoriser l'accès des marchés inférieurs à 40 000 € HT aux structures du handicap et de l'insertion.

Au sein de la collectivité, un facilitateur départemental clauses sociales est en charge de la promotion, la sensibilisation et l'accompagnement des acheteurs de la collectivité et du groupe Hérault dans l'analyse, la mise en œuvre de solutions adaptées et le suivi des réalisations, en lien avec les entreprises titulaires d'un marché et les différents acteurs/partenaires locaux.

Un bilan annuel de l'activité du Département (marchés intégrant une clause sociale et marchés réservés) est réalisé.

- Le nombre de marchés suivi intégrant une clause sociale a bien augmenté, passant de 59 en 2018 à près de 90 en 2022 (128 en 2020), soit un total cumulé de 480 à fin 2022.
- En découlent plus de 337 000 heures d'insertion cumulées réalisées à fin 2022, facilitant le retour à l'emploi de plus de 980 personnes présentant des difficultés d'insertion (210 ETP annuels).
- Plus de 2 460 000 € TTC ont été facturés dans le cadre de marchés réservés et de marchés avec clauses sociales attribués à des structures de l'ESS, de l'IAE ou du secteur du handicap en 2022.

Au titre du soutien aux territoires, le Département de l'Hérault est également en charge de la gestion et du suivi des clauses sociales des marchés du groupe Hérault, du Conseil Régional sur le département de l'Hérault et depuis janvier 2018, des marchés communaux, intercommunaux, de l'Etat et du syndicat mixte du Cœur d'Hérault Pic St Loup Gangeois afin de soutenir cette zone non couverte par un facilitateur.

Sur la période 2018 - 2022, la collectivité a suivi au total près de 1050 marchés avec une clause sociale, générant plus de 600 000 heures d'insertion et permettant le retour à l'emploi de plus de 1800 personnes en difficulté d'insertion (374 ETP annuels).

Le Département participe enfin activement au réseau des facilitateurs de l'Hérault, coordonné par la **mission inter-institutionnelle clause sociale 34*** qu'il cofinance actuellement avec l'Etat (arbitrages annuels).

Objectif stratégique :

L'ambition réside dans le fait que les politiques d'achat public continuent de porter et de soutenir les politiques publiques relatives à l'emploi et à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, notamment les allocataires du RSA et les personnes en situation de handicap. La commande publique constitue un levier de choix pour l'insertion professionnelle, en mobilisant les partenaires de premier ordre que sont les entreprises attributaires des contrats publics. Elle est aussi un soutien et un levier pour le renforcement des capacités des structures de l'économie sociale et solidaire au sens large. A ce titre, il sera opportun d'intégrer systématiquement une condition d'exécution sociale dans les marchés réservés, afin de valoriser le nombre de salariés en situation d'insertion qui travaillent sur ces marchés.

Le Département souhaite poursuivre cette dynamique et renforcer son volontarisme en matière d'achat socialement responsable. Ainsi, le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) constituera la nouvelle feuille de route de la collectivité.

ACTIONS

- 1- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficultés (clauses sociales et marchés réservés, notamment les allocataires RSA, personnes en situation de handicap)
- 2- Faire progresser le volume d'achats à destination des fournisseurs solidaires (structures du handicap et de l'insertion : marchés d'insertion, marché de gré à gré, ESS)
- 3- Favoriser la mixité des genres

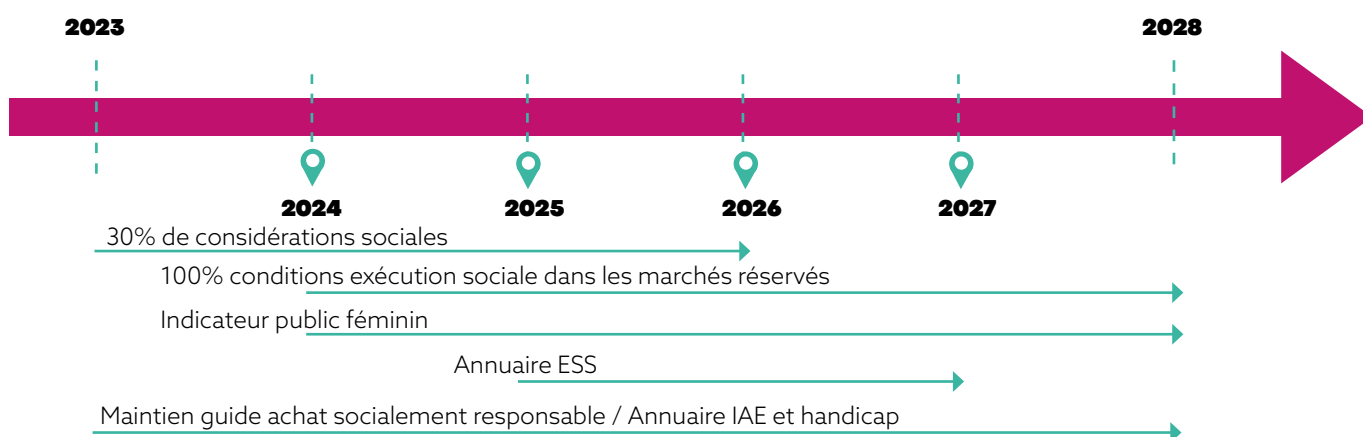
LEVIERS D'ACTIONS

- Collaboration avec la mission inter-institutionnelle clause sociale 34
- Guide de l'achat public socialement responsable : annuaire départemental IAE et handicap
- Plan national d'achat durable (PNAD) et ses objectifs relatifs aux considérations sociales

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

- 1- Progression de 15% (état des lieux 2021) à 30% des marchés intégrant une considération sociale (2026)
- 2- 100% des marchés réservés intégrant une condition d'exécution sociale (à compter de 2024)
- 3- Mesure et planification d'un indicateur de progression annuelle de la part des publics féminins sur le dispositif des clauses sociales et des marchés réservés (à partir de 2024)
- 4- Création d'un annuaire des structures de l'économie sociale et solidaire (2025 - 2027)
- 5- Maintien à jour du guide de l'achat public socialement responsable avec l'annuaire des structures de l'IAE et du handicap (2023 - 2028)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

- Guide du département de l'Hérault : achat public socialement responsable
- Guide sur les aspects sociaux de la commande publique (economie.gouv.fr)
- Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2021-2025

Déployer des achats issus du commerce équitable

5 – Commerce Équitable

Familles achat concernées :

- Alimentation
- Habillement/textile
- Jouets et décoration

État des lieux :

L'élaboration du SPASER présente l'opportunité de développer une démarche naissante d'achats relevant du **commerce équitable***.

Le commerce équitable vise à soutenir, au travers de la consommation, des relations commerciales respectueuses des hommes et de l'environnement. Il constitue un atout pour la transition écologique et solidaire en rendant des pratiques agricoles et artisanales respectueuses de l'environnement suffisamment rémunératrices pour les producteurs. Il offre un levier de développement d'une consommation et d'une production plus durable

Objectif stratégique :

L'ambition est de développer, au titre de l'exemplarité des pouvoirs publics, une part des achats publics qui soit consacrée à l'achat de produits ou de services garantissant un mode de production, de fabrication et de diffusion conformes aux principes du commerce équitable.

Par cet objectif, le Département entend afficher son engagement en faveur des démarches de solidarité, d'équité dans les relations commerciales et de respect des droits humains au Nord comme au Sud, qui caractérisent le commerce équitable. Il contribue ainsi à soutenir des politiques de développement équilibrées.

ACTIONS

- 1- Identifier les produits alimentaires et non alimentaires concernés par un **sourcing*** fournisseurs
- 2- Encourager l'achat de produits et services garantissant un mode de production, de fabrication, de diffusion, conforme aux principes du commerce équitable

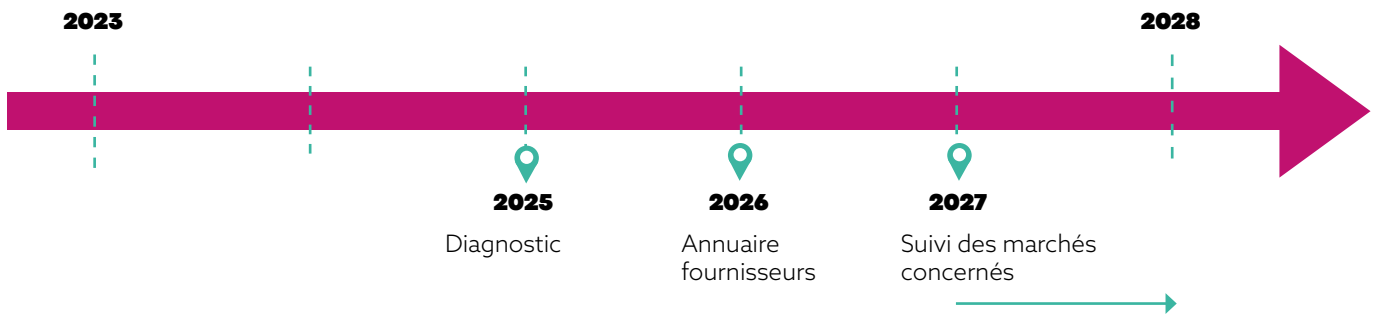
LEVIERS D' ACTIONS

- Outils du réseau labellisé Territoires de Commerce Equitable France
- Labels du commerce équitable
- Process internes : Critère de sélection / conditions d'exécution / allotissement / **variante*** / minimiser le critère prix

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

- 1 - Identification des familles d'achats concernées par le commerce équitable et diagnostic de la faisabilité financière (2025)
- 2 - Création d'un annuaire fournisseurs commerce équitable (2026)
- 3 - Suivi du nombre de marchés incluant des produits issus du commerce équitable (2027 - 2028)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

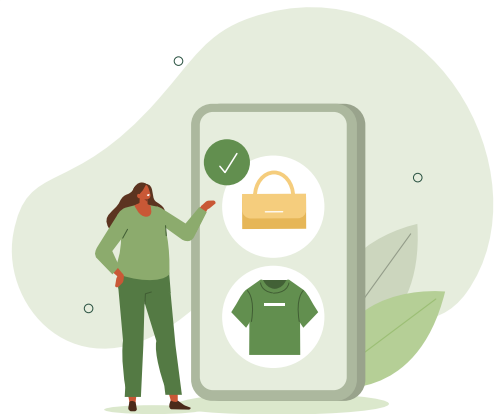


RESSOURCES UTILES :

Guide sur les aspects sociaux de la commande publique (economie.gouv.fr)

Guide opérationnel du sourcing (economie.gouv.fr)

Guide des achats publics des produits issus du commerce équitable (commerceequitable.org)



Favoriser les pratiques socialement responsables des fournisseurs

6 – Ethique

Familles achat concernées : Toutes

État des lieux :

Le Département, eu égard à ses compétences, a déjà décliné ce type de préoccupations au travers de conditions d'exécution et/ou de critères de jugement dans certains marchés contenant une clause sociale d'insertion professionnelle.

Exemples :

- Pour les marchés de nettoyage, un livret d'accueil et une formation des agents concernés par la clause sociale sont exigés.
- Pour un marché réservé de lavage de véhicules, un critère de jugement a été intégré concernant les mesures mises en place en matière de protection des personnes handicapées ou en insertion affectées aux prestations.

Le SPASER est l'occasion de poursuivre cette démarche vers d'autres achats.

Objectif stratégique :

L'ambition est de promouvoir en tant qu'acheteur exemplaire, les externalités sociales positives de l'achat public. Il s'agit ainsi de dupliquer des pratiques internes en les exigeant de la part de ses prestataires, et d'encourager le déploiement d'actions innovantes de la part des opérateurs économiques titulaires des contrats publics sur le sujet des droits sociaux des personnels affectés à la réalisation des contrats.

ACTIONS

- 1- Développer des actions innovantes d'intégration des salariés
- 2- Favoriser les pratiques de prévention des risques sanitaires

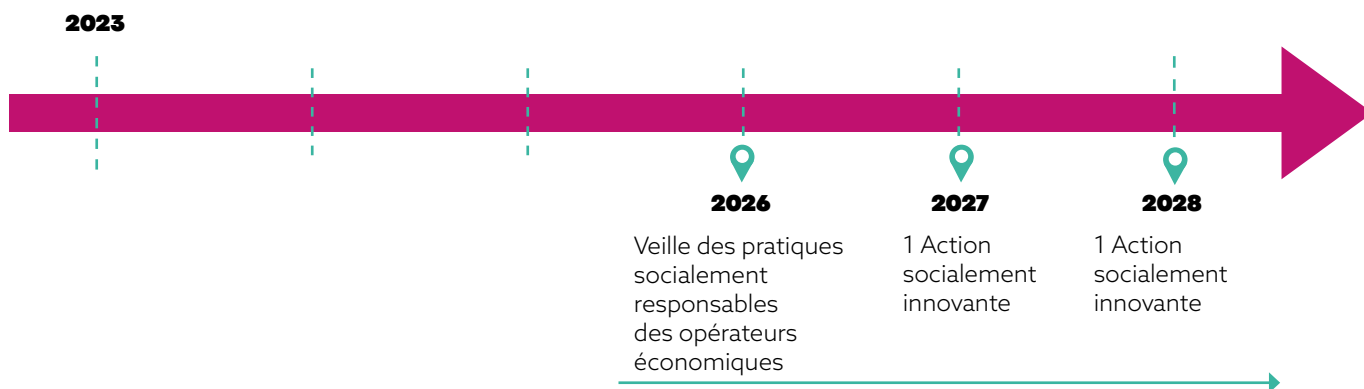
LEVIERS D' ACTIONS

- Identification des pratiques exemplaires des entreprises
- Critères **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE*)**
- ISO 26000 Responsabilité Sociétale des Entreprises et Organisations

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

- Mise en place d'une veille des pratiques socialement responsables proposées par les opérateurs économiques (à partir de 2026)
- 2 actions socialement innovantes d'intégration des salariés et/ou de prévention de la santé (2027 - 2028)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

Guide sur les aspects sociaux de la commande publique (economie.gouv.fr)

Guide Comment veiller au respect des droits de l'Homme au travail dans les chaînes d'approvisionnement (economie.gouv.fr)



Réduire nos impacts environnementaux dans les marchés de travaux

7a – Environnement Travaux

Familles achat concernées :
Bâtiments, travaux publics (BTP)

État des lieux :

Routes durables

Avec 4 500 km de routes départementales et 600 km de pistes cyclables, le Département est un acteur majeur de la mobilité. Dès 2009, la collectivité a signé la « Convention d'engagement volontaire pour des infrastructures durables ». Elle s'est ensuite engagée à partir de 2010 dans un processus de Management Durable de ses Activités Routières (MDAR).

Depuis janvier 2021, le Département travaille à la déclinaison locale du Pacte de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), qui s'articule autour des 3 engagements :

- Des infrastructures inscrites dans les transitions climatiques et écologiques,
- Des infrastructures inscrites dans la transition numérique,
- Des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens.

Depuis juillet 2022, le projet « Route Durable » a été également mis en place. Ce plan d'actions sur six ans doit permettre à tous les agents du pôle routes et mobilité de porter une vision commune et participative sur l'avenir des infrastructures de mobilité dans l'Hérault, et d'apporter des réponses concrètes et soutenables aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société. Le plan est structuré en 4 grands thèmes, déclinés en 10 objectifs et une soixantaine d'actions.

Le Département favorise et expérimente de nombreuses solutions innovantes : liant végétal, enrobés à froid recyclés, signalisation lumineuse dynamique à led, stockage de l'énergie générée par le soleil sur les enrobés, béton à base de déchets ostréicoles...

Bâtiments écoresponsables

Le Département est engagé dans la construction écoresponsable de ses bâtiments administratifs et des collèges : préservation de l'environnement, réduction des émissions de gaz à effet de serre...

Ainsi, les énergies renouvelables (géothermie...) installées notamment dans les bâtiments du siège administratif du Département (Alco et Alco 2 à Montpellier), ainsi que sur les constructions récentes (collèges et bâtiments administratifs) permettent de produire de l'énergie propre.

De plus, 8 centrales de photovoltaïques sont installées sur divers sites, avec d'autres projets en étude. Pour compléter ces sources d'énergie, une expérimentation de production d'hydrogène vert stocké sur site est en cours sur les bâtiments administratifs Alco 2 à Montpellier.

Un superviseur central de suivi des consommations et des températures du patrimoine bâti permet de piloter le confort des usagers tout en maintenant la performance énergétique.

Le collège de la ville du Crès vient de faire l'objet d'une réhabilitation lourde fonctionnelle et énergétique de type Bâtiment à énergie positive (BEPOS) qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Le dernier collège construit à Montpellier (quartier Port Marianne) est exemplaire. La réglementation environnementale 2020 (RE2020 - applicable depuis le mois de juillet 2022) a été anticipée avec l'utilisation de matériaux biosourcés et une large part d'énergies renouvelables. Ce bâtiment s'inscrit dans une démarche de labellisation « Energie+ » et « Carbone- ».

Début 2023, le projet du collège de la ville de Maraussan, qui doit ouvrir à la rentrée 2025, a obtenu le label Conception Bâtiments Durables niveau Or garant d'excellence énergétique, favorisant les matériaux biosourcés et proposant aux usagers un confort optimal.

Objectif stratégique :

L'ambition est d'impulser une démarche générale d'identification et de réduction des externalités environnementales négatives attachées aux achats, se traduisant par autant d'exigences motrices à l'égard des fournisseurs. Le Département souhaite progressivement s'engager dans une approche circulaire des achats, grâce à l'expérimentation d'opérations exemplaires sur le territoire.

ACTIONS

1. Poursuivre la stratégie « route durables »
2. Développer des chantiers « Pionniers » sur différentes thématiques (**réemploi*** des déchets, **matériaux biosourcés,*** gestion de l'eau, lutte contre le bruit)
3. Construire des bâtiments haute qualité environnementale (HQE)

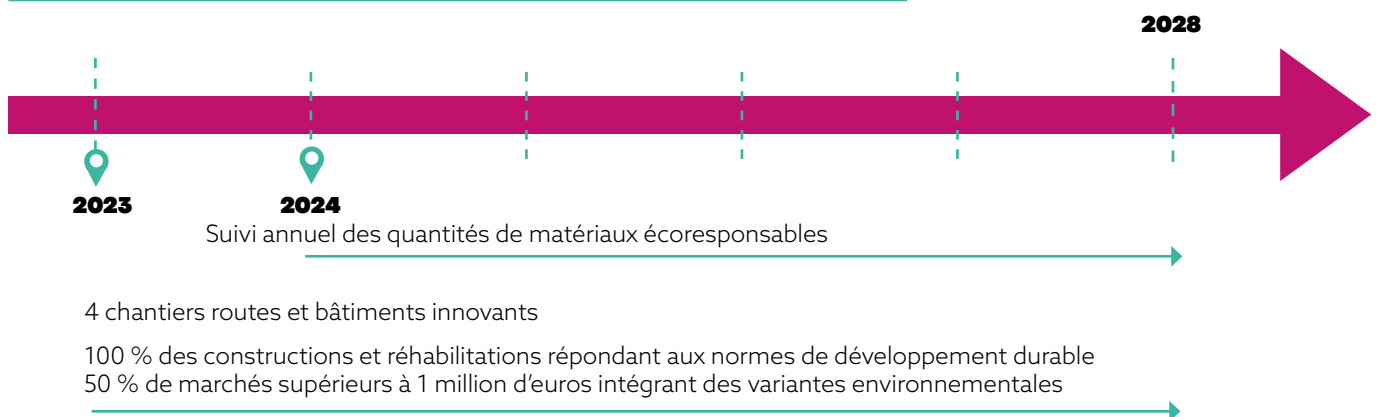
LEVIERS D' ACTIONS

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et Services » de la collectivité
- Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité (signé par le Département en avril 2021)
- Groupes de travail de l'Institut national de l'économie circulaire (INEC)
- Formations d'agents pilotes sur les achats circulaires

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

1. 100 % des constructions et réhabilitations répondant aux normes de développement durable en atteignant les exigences du référentiel Bâtiment Durable Occitanie (BDO) niveau or ou argent (à compter 2023)
2. 50 % de marchés supérieurs à 1 million d'euros intégrant des variantes environnementales hors marchés d'entretien routier (à l'horizon 2028)
3. 4 chantiers routes et bâtiments innovants (2023-2028)
4. Suivi annuel des quantités (en t ou m3) de matériaux écoresponsables par familles (froid, recyclés, biosourcés, retraités sur place...) pour les travaux routiers (à partir de 2024)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

- Guide opérationnel « 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats » (institut-economie-circulaire.fr)
- Fiche Prise en compte du cout cycle vie (economie.gouv.fr)
- Produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés (ADEME)

Réduire nos impacts environnementaux dans les marchés de fournitures et services

7 b – Environnement Fournitures & Services

Familles achat concernées : Toutes

État des lieux :

Des rencontres internes ont été organisées afin d'informer sur les nouvelles obligations relatives à l'achat de fournitures d'occasion ou contenant des matériaux recyclés.

De nombreux services et directions du Département mettent en place des actions dans le cadre de leurs marchés sur leur périmètre d'achats.

Exemples :

- La totalité des ramettes de papier pour les photocopieurs est en papier 100% recyclé.
- Les produits chimiques sont limités dans les produits d'entretien des bâtiments administratifs (produits probiotiques).
- L'atelier des moyens graphiques de la collectivité est titulaire depuis 2010 de la marque Imprim'Vert qui assure un suivi strict de la chaîne de traitement et notamment des déchets.
- Les commandes de fournitures de bureau font l'objet d'une optimisation des livraisons et de produits écolabellisés.
- Les récents mobiliers achetés pour les collèges disposent de labels ou de certifications environnementales et les casiers éco-conçus sont réparables.

Pour les achats dans le domaine de l'informatique et des systèmes d'information, la durée de vie des équipements et les performances environnementales des divers composants sont pris en compte. Le choix des postes de travail s'appuie sur des configurations écolabellisées. En 2021, le matériel informatique désuet (plus de 5 ans) a été reconditionné en interne, soit plus de 2600 postes informatiques au bénéfice de plus de 1800 collégiens, de 500 bénéficiaires du **RSA***, de musées et de médiathèques. Cette opération est appelée à se renouveler régulièrement.

Objectif stratégique :

L'ambition est d'impulser une démarche générale d'identification et de réduction des externalités environnementales négatives attachées aux achats, se traduisant par autant d'exigences motrices à l'égard des fournisseurs et de leurs savoir-faire vertueux. Le Département souhaite progressivement s'engager dans une approche circulaire des achats, grâce à la généralisation d'achats exemplaires sur le territoire.

ACTIONS

- 1 Développer et intégrer une **approche cycle de vie*** dans les process achat :
 - Bannir progressivement l'achat de plastique à usage unique
 - Prioriser le déploiement du recours aux **écolabels***
 - Poursuivre la mise en œuvre de la loi AGEC sur l'achat de fournitures de **réemploi***, de **réutilisation*** et/ou contenant des matériaux recyclés (**recyclage***)
 - Poursuivre l'écoconception dans les supports de communication
- 2 Poursuivre l'achat responsable dans le domaine informatique et système d'information
- 3 Optimiser la logistique des prestations

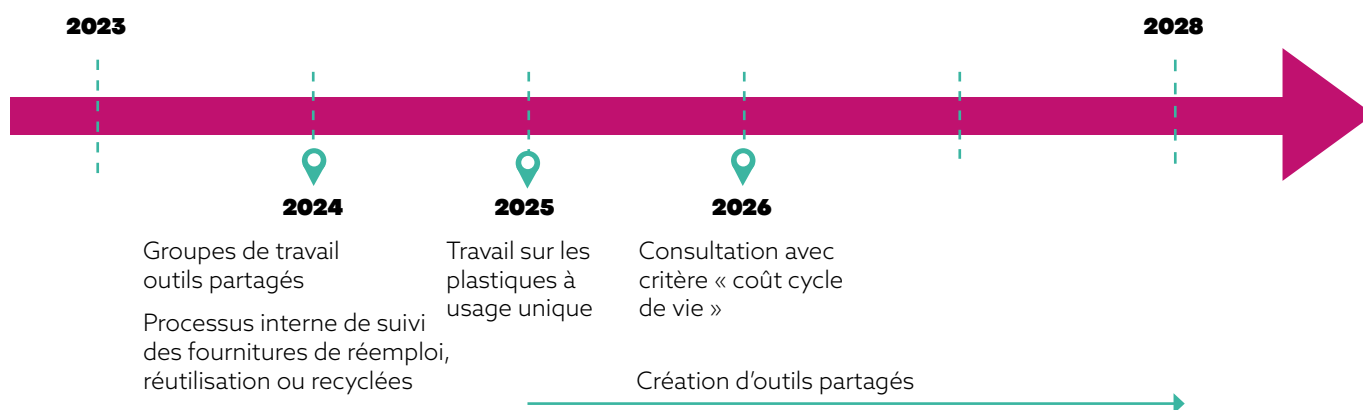
LEVIERS D'ACTIONS

- Sensibilisations internes d'agents pilotes sur les achats circulaires
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et Services » de la collectivité
- Fiches réflexes par famille achat
- Indice de réparabilité ou ses composantes pertinentes / étiquette énergie
- Ecolabels européens / Normes françaises (NF)

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

- 1- Mise en place de groupes de travail thématiques pour la création d'outils partagés (2024)
- 2- Création d'outils partagés (fiches réflexes, guichet vert...) par famille achat (2025 - 2028)
- 3- Mise en place d'un processus interne pour le suivi des obligations relatives aux achats de fournitures de réemploi, de réutilisation et/ou contenant des matériaux recyclés dans le cadre de la loi AGEC (2024)
- 4- Identification des familles achat et des marges de progrès pour parvenir à bannir les plastiques à usage unique (2025)
- 5- Expérimentation d'une consultation mettant en place un critère « coût sur le cycle de vie » (2026)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

- Guide opérationnel « 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats » (institut-economie-circulaire.fr)
- Fiche Prise en compte du cout cycle vie (economie.gouv.fr)
- Guide des labels environnementaux (ADEME)
- Guide Fin du plastique à usage unique (economie.gouv.fr)
- Guide pratique pour des achats numériques responsables (numerique.gouv.fr)



Favoriser une alimentation durable et locale

8 – Alimentation

Familles achat concernées :

- Denrées alimentaires
- Traiteurs
- Restauration collective

État des lieux :

La restauration scolaire sert quotidiennement 22 000 repas aux collégiens des 57 collèges relevant des 5 unités de production culinaire (UPC) du Département.

Une politique de Haute qualité alimentaire est mise en œuvre depuis 2008. Elle privilégie une restauration de qualité prenant en compte les enjeux sanitaires, environnementaux et économiques, et porte une attention particulière à la sensibilisation des collégiens et à l'association de la communauté éducative.

Le Département est par ailleurs engagé dans un processus de labellisation (démarche durable et éco-responsable) de sa restauration scolaire, par **Ecocert*** :

- Eco-certification de niveau 1 pour l'ensemble de la restauration scolaire
- Eco-certification de niveau 2 pour les 5 UPC et 14 collèges depuis 2022

Il s'est également vu attribuer en 2020, la « Victoire des Cantines Rebelles » décernée par un jury réuni sous l'égide de l'association Un plus Bio, dans la catégorie « Territoires ».

La collectivité a été retenue dans le cadre de l'appel à projets national lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, destiné à financer des actions s'insérant dans le volet du Programme Alimentaire Territorial. La démarche s'accompagne d'une lutte active contre le gaspillage alimentaire (réduction du gaspillage de 30 %). Les objectifs fixés par la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) de 50 % de denrées issues de filières durables dont 30 % de bio (**produits sous signes d'identification de qualité et d'origine SIQO***), sont d'ores et déjà dépassés. En effet, au 31 décembre 2022, 59% des achats de denrées alimentaires sont issues de filières durables (dont 38% de bio et 10% local) pour 3,5M€ d'achats par an.

Objectif stratégique :

L'ambition est de généraliser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, respectueuse de la rémunération des producteurs et de la santé des consommateurs, pour l'ensemble de nos restaurants collectifs et de nos achats alimentaires. A travers cet objectif, le Département souhaite poursuivre son engagement dans une politique de résilience alimentaire territoriale.

Sur la restauration scolaire des collèges, la collectivité a pour ambition d'atteindre 100 % de produits BIO issus de filières de proximité ou labellisés.

ACTIONS

1. Assurer 100 % de produits sous **SIQO*** dans les restaurations scolaires d'ici à 2028
2. Suivre et réduire le gaspillage dans la restauration scolaire
3. Elargir la démarche engagée dans la restauration scolaire aux autres achats de restauration et de denrées

LEVIERS D'ACTIONS

- Cahier des charges fonctionnel
- Plans de progrès
- Groupes de travail EGALIM animés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Opération Menu2foisBon
- Communication auprès des convives

Restauration scolaire :

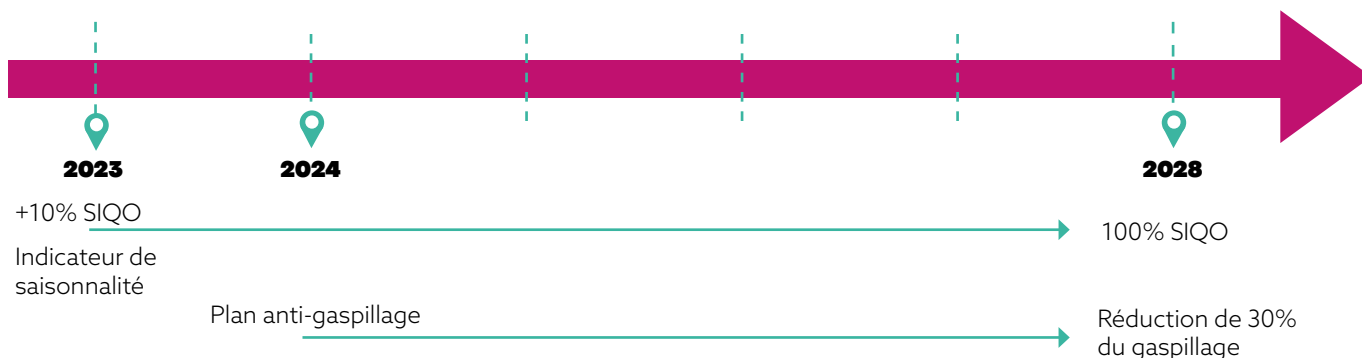
- Partenariat avec le marché d'intérêt national (MIN 34) pour favoriser les circuits courts en fruits et légumes, privilégiant la saisonnalité des produits et le local
- Groupes de travail du Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec l'association de diététiciennes nutritionnistes Miamuse (subventionné par l'**ADEME***)

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

Restauration scolaire

1. 10 % supplémentaire pour l'indicateur Egalim, soit l'atteinte de 69% d'achats de denrées alimentaires de produits sous **SIQO*** (2023)
2. 100% pour l'indicateur Egalim (% d'achats de denrées alimentaires de produits sous **SIQO***) (2028)
3. Construction d'un indicateur de saisonnalité (% de produits de saison aux menus) et suivi (saisonnalité, provenance) (2023)
4. Définition d'un plan anti-gaspillage alimentaire (2024) pour atteindre une réduction de 30% du gaspillage à 2028

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

- Achats publics en restauration collective - Ma cantine EGAlim (gitbook.io)
- Annuaire Bio (agencebio.org)
- Les mesures de la loi Egalim concernant la restauration collective (draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr)
- Vers une alimentation bas carbone, saine et abordable (wwf.fr)



Protéger et valoriser la biodiversité

9 - Biodiversité

Familles achat concernées :

- **Travaux**
- **Espaces verts**
- **Alimentation**
- **Fourniture de caoutchouc et pneumatiques**
- **Fourniture de mobilier, bois et ses produits dérivés**
- **Fourniture de papier, produits d'entretien, cartons**
- **Services de gardiennage, de sécurité**
- **Prestations intellectuelles, études**

État des lieux :

De par sa position géographique, le territoire héraultais est reconnu comme une zone à la **biodiversité*** exceptionnelle. Cette biodiversité participe au bien-être et à la santé des habitants en répondant à des besoins alimentaires, culturels, et à la résilience du territoire par les services collectifs rendus par la nature. Tant au niveau local qu'au niveau mondial, cette biodiversité est fragilisée par les pressions humaines et les effets de l'accélération du changement climatique ; nous vivons une grave érosion de la biodiversité.

Le Département est conscient de ses atouts et enjeux. Il a engagé depuis de nombreuses années une politique volontariste sur le sujet.

Exemples :

- 9 400 hectares d'espaces naturels sensibles ont été acquis (au titre du droit de préemption mis en place sur le territoire), dont des espaces forestiers et des zones humides particulièrement reconnus pour leurs services écosystémiques et de lutte contre le réchauffement climatique.
- Le plan routes et biodiversité (34 actions en faveur de la protection de la faune et la flore). Ce plan a reçu le 1er prix en 2021 de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM).
- La journée plantations du pôle routes et mobilités (opération réalisée en régie pour compenser l'abattage des arbres malades et vieillissants, plantation de 365 arbres/an).
- L'obtention du label national Terre Saine (zéro pesticides, démarches favorables à la biodiversité...) et du Zéro phyto.
- Les plans de gestion différenciée des abords des routes départementales et des espaces naturels sensibles
- Depuis 2018, plan 8 000 arbres par an pour les communes
- L'adaptation des pratiques des randonneurs-pisteurs à la préservation de biodiversité
- 100 % de papiers recyclés pour les photocopieurs
- Des autocollants sur les parois vitrées des locaux administratifs pour éviter aux oiseaux de les percuter
- Le verdissement du parc des véhicules
- Le projet transversal Stratégie Biodiversité 2050

Objectif stratégique :

L'ambition est de renforcer la prise en compte des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et la prise en compte du bien-être animal dans la politique d'achat du département.

Le Département souhaite impulser une dynamique vertueuse pour préserver la biodiversité sur son territoire et minimiser son impact au niveau mondial en luttant contre la **déforestation importée***. Pour ce faire, il souhaite intégrer ces exigences dans ses pratiques internes de gestion des écosystèmes ainsi qu'auprès de ses fournisseurs.

ACTIONS

- 1- Lutter contre la déforestation importée dans le cadre des achats
- 2- Expérimenter des **solutions fondées sur la nature (SFN)***
- 3- Poursuivre les plans de gestion différenciée des espaces verts et naturels sensibles
- 4- S'assurer du bien-être animal

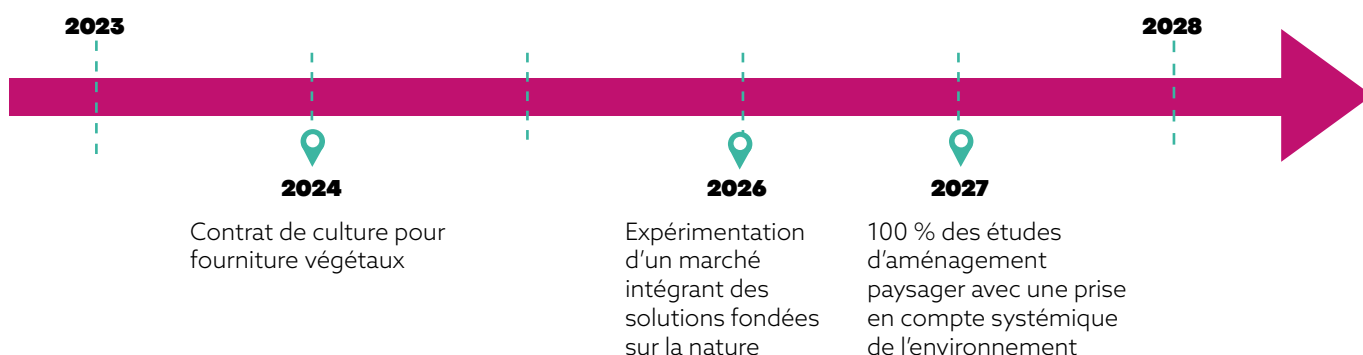
LEVIERS D' ACTIONS

- Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée
- Groupes de travail du réseau régional de l'achat public durable (Res'Occ)
- Recensement des marchés concernés par les actions
- Recensement des actions déjà menées sur les espaces
- Sensibilisations, formations thématiques

RÉSULTATS VISÉS ET INDICATEURS :

- 1- Mise en place d'un **contrat de culture*** pour la fourniture de végétaux afin de s'assurer d'une adaptation au milieu optimale (2024)
- 2- Expérimentation d'un marché intégrant des solutions fondées sur la nature (SFN) (2026)
- 3- 100 % des études d'aménagement paysager avec une prise en compte systémique de l'environnement (économies d'eau, d'énergie, biodiversité favorisée, restaurée....) (à partir de 2027)

PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE



RESSOURCES UTILES :

- Lutte contre la déforestation importée (ecologie.gouv.fr)
- Guide des achats publics zéro déforestation importée (deforestationimportee.fr)
- Les Solutions fondées sur la Nature (uicn.fr)

La gouvernance du SPASER

La gouvernance du SPASER

Le déploiement et l'évaluation continue du SPASER

Le SPASER du Département de l'Hérault, en tant qu'outil de développement des achats socialement et écologiquement responsables, implique un pilotage, des moyens et une organisation interne adaptés.

Le Département souhaite instaurer une gouvernance de co-construction et d'amélioration continue du SPASER, afin de mettre en œuvre une politique d'achat transparente et fiable, reposant sur des principes et orientations connus et partagés de tous.

Afin d'être pleinement opérationnelle, la stratégie d'achat doit donc être diffusée et comprise par l'ensemble des acteurs de la commande publique.
Pour cela, les objectifs suivants sont visés :

Objectif 1 : Promouvoir et partager le SPASER

- Sensibiliser les acheteurs à l'achat responsable
- Mettre en place des actions de communication
- Diffuser les résultats du SPASER

Objectif 2 : Piloter activement le SPASER dans l'évaluation et l'amélioration continues

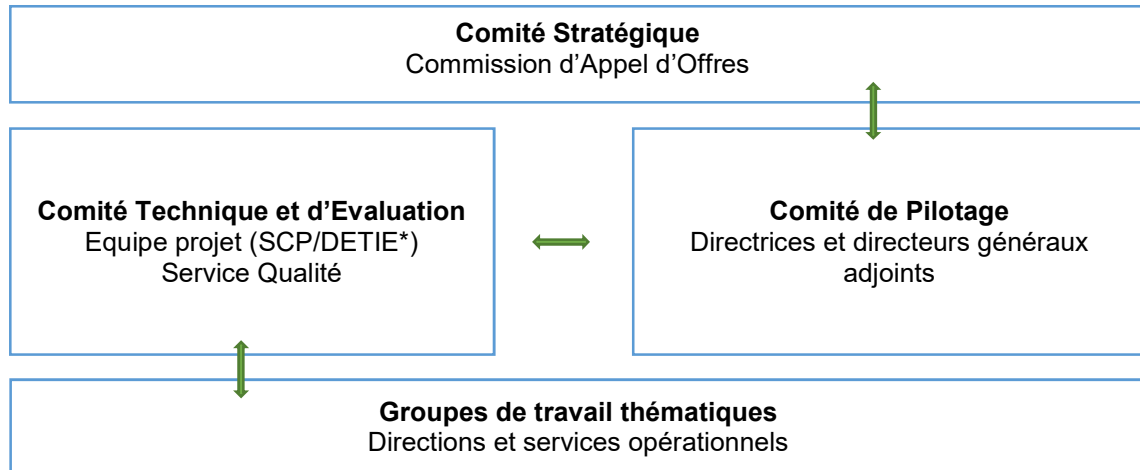
- Mettre en place une gouvernance
- Mettre en place et partager un tableau de pilotage du SPASER
- Capitaliser les expériences acquises, en tirer les enseignements et éventuellement proposer de nouvelles orientations

Objectif 3 : Offrir aux acheteurs un accompagnement juridique et technique

- Animer des échanges thématiques entre acheteurs
- Participer aux échanges d'informations et aux partages de bonnes pratiques organisés dans les réseaux spécialisés des achats publics durables (RES'OCC / RAPIDD...)
- Créer et mettre à disposition des acheteurs des ressources juridiques et techniques en matière d'achat responsable

Le schéma de gouvernance

Pour atteindre ces objectifs, le mode de gouvernance du SPASER est le suivant :



*SCP : service commande publique

*DETIE : direction du développement de l'économie territoriale, insertion, environnement

Le **Comité Stratégique** composé des élus de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Ce comité sera l'instance de suivi régulier, d'échanges et d'arbitrages relatifs aux évolutions du SPASER. Il sera destinataire du bilan annuel du SPASER.

Le **Comité de Pilotage** composé des directrices et directeurs des Directions générales adjointes (DGA). Ce comité aura pour missions :

- Proposer les évolutions du SPASER au Comité stratégique
- Valider le bilan annuel du SPASER

Le **Comité Technique et d'Evaluation** composé de l'équipe projet (Service de la commande publique / Développement de l'économie territoriale, insertion, environnement) et du Service qualité. Ce comité aura pour missions :

- Assurer la mise en œuvre du SPASER
- Organiser les groupes de travail
- Accompagner les directions et services des DGA (sensibilisation, ressources)
- Suivre l'avancement des engagements
- Etablir le bilan annuel du SPASER et présenter les travaux au comité de pilotage

Toutes les directions et services des DGA seront impliqués dans la mise en œuvre des engagements et des actions du SPASER par le biais de **groupes de travail thématiques**.

Ces groupes de travail permettront de rendre opérationnelles les actions et d'atteindre les objectifs visés.

Glossaire

Glossaire

Le glossaire définit les mots en gras suivis d'un astérisque* dans le document.

Achat innovant recouvre l'achat de produits qui n'existent pas, mais pourraient probablement être développés dans un temps raisonnable. Il correspond également à un achat qui répond à un besoin déjà couvert mais pour lequel les fournisseurs peuvent proposer des alternatives significatives d'amélioration. Il inclut également l'innovation sociale.

Trois grandes catégories d'achat dits « d'innovation » peuvent être identifiées :

- Les achats de produits et services qui sont nouveaux, qui sont déjà commercialisés mais de façon récente ;
- Les achats de produits ou services qui n'existent pas « sur étagère », c'est-à-dire que des activités d'innovation sont nécessaires (achat de produits innovants). Le produit est nouveau ou sensiblement amélioré par rapport à une référence qui peut-être la gamme du fournisseur, le marché ou l'acheteur (achats de prototypes) ;
- Les activités de R&D (recherche et développement) et d'innovation nécessaires à la conception de la solution (achat de R&D).

(Source : *Direction des Achats de l'Etat*)

Achat responsable (ou durable) est un achat intégrant des dispositions en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique. L'achat responsable prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes. Il permet de réaliser des économies intelligentes au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources. L'achat intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité. (Source : *Office français de la biodiversité*)

Benchmark (ou parangonnage) est une approche complémentaire du « sourcing » qui consiste à rencontrer les clients de ses fournisseurs ou de ses fournisseurs potentiels afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les stratégies tarifaires (achat ou location par exemple) adoptées et les difficultés rencontrées. (Source : *Guide « Le sourcing opérationnel », Direction des Achats de l'Etat*)

Commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance

démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes :

- Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieure à trois ans ;
- Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat ;
- L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation.

(Source : article 94 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire)

Contrat de culture pour la fourniture de végétaux, fixe avant la mise en culture (semis) le nombre de plants et l'origine des plants à produire, la taille à obtenir et le prix de vente au terme du contrat. Au bénéfice de la disponibilité, la qualité, la variété des végétaux.

Coût du cycle de vie couvre, dans la mesure où ils sont pertinents, tout ou partie des coûts suivants du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage

- Les coûts supportés par l'acheteur ou par d'autres utilisateurs, tels que les coûts liés à l'acquisition ; les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie et d'autres ressources ; les frais de maintenance ; les coûts liés à la fin de vie comme les coûts de collecte et de recyclage.
- Les coûts imputés aux externalités environnementales et liés au produit, au service ou à l'ouvrage pendant son cycle de vie, à condition que leur valeur monétaire puisse être déterminée et vérifiée. Ces coûts peuvent inclure le coût des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes ainsi que d'autres coûts d'atténuation du changement climatique.

(Source : article R.2152-9 du Code de la commande publique)

Déforestation importée couvre l'importation de matières premières ou de produits transformés dont la production a contribué, directement ou indirectement, à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la conversion d'écosystèmes naturels en dehors du territoire national. *(Source : Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2018-2030)*

Développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable recouvre trois axes majeurs :

- La protection et à la mise en valeur de l'environnement : tend à préserver, améliorer et valoriser les ressources naturelles sur le long terme en réduisant le risque et les impacts environnementaux ;
- Le développement social (ou progrès social) : poursuit un objectif de satisfaction des besoins de l'homme en matière de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi, de culture selon un principe d'équité sociale basé sur la lutte

contre l'exclusion, sur la réduction des inégalités ou sur la promotion de la diversité culturelle ;

- Le développement économique : tend à favoriser une croissance économique reposant sur la création de richesses via un usage raisonné des ressources et des milieux naturels.

(Source : *Rapport Brundtland « Notre avenir à tous », ONU, 1987*)

Ecocert le label Ecocert « En Cuisine » valorise les établissements de restauration collective durable qui introduisent des produits bio, locaux et sains. Ce label impose des critères au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement. Il existe plusieurs niveaux de certification. (Source : *Ecocert*)

Ecolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance. (Source : *www.ecolabels.fr*)

Economie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire. (Source : *Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et Ministère de la transition énergétique*)

Economie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. (Source : *Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*)

Entreprise adaptée (EA) est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail. (Source : *Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion*)

Entreprise d'insertion (EI) est une entreprise qui opère dans le secteur marchand, mais sa finalité est avant tout sociale : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion socioprofessionnel durable. (Source : *Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion*)

Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de

favoriser leur épanouissement personnel et social. (Source : *Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion*)

Groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés. Le groupement de commandes permet ainsi aux acheteurs publics d'effectuer des économies d'échelle. (Source : *article L.2113-6 du Code de la commande publique*)

Insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. (Source : *Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion*)

Marchés réservés correspond à la possibilité pour les acheteurs publics de réserver le droit de participer aux procédures de passation de marchés publics à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées, ou prévoir l'exécution de ces marchés dans le contexte de programmes d'emplois protégés, à condition qu'au moins 30 % du personnel de ces ateliers, opérateurs économiques ou programmes soient des travailleurs handicapés ou défavorisés. (Source : *article 20 de la Directive 2014/24/UE*)

Matériaux de construction biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale. Ils peuvent être utilisés comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment. (Source : *Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et Ministère de la transition énergétique*)

Médiation constitue un mode de règlement des litiges. Elle consiste dans le recours payant à un tiers, généralement désigné par un juge, afin de conduire activement des parties en conflit à adopter un compromis. (Source : *www.vie-publique.fr*)

Plan de progrès prend la forme d'une clause pouvant conduire les parties à renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution du marché. Ce mécanisme contractuel dont le principe, la nature, le champ d'application, les modalités de mise en œuvre et les modalités de partage des gains financiers escomptés sont posés dans le cadre du contrat, donne lieu, après attribution du marché, à l'élaboration par les parties d'un plan d'action. Ce plan précise les objectifs partagés et détermine les actions et/ou les moyens que les parties, individuellement ou collectivement, s'engagent à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Les objectifs précisés conjointement par les parties prennent la forme d'obligation de moyens et / ou d'obligation de résultats. (Source : *Guide « Mettre en place un plan de progrès dans un marché public », Direction des Achats de l'Etat*)

Plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025) : La France élabore, depuis les années 2000, un Plan national d'action pour les achats publics durables. En effet, la commande publique constitue un puissant levier de promotion du

développement durable. Le PNAD est un outil qui vise à accompagner les acheteurs publics dans la mise en place de leur politique d'achats durables.

Recyclage consiste en toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. (Source : article L. 541-1-1 du Code de l'environnement)

Réemploi correspond à toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. (Source : article L541-1-1 du Code de l'environnement)

Réutilisation correspond à toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. (Source : article L541-1-1 du Code de l'environnement)

RSA - Revenu de solidarité active assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. (Source : www.service-public.fr)

RSE - Responsabilité sociétale des entreprises est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

En adoptant des pratiques plus éthiques et plus durables dans leur mode de fonctionnement, elles doivent ainsi pouvoir contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. Énoncé autrement c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ». (Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et Ministère de la transition énergétique)

SIQO - Signes d'identification de la qualité et de l'origine certifient l'exigence et le savoir-faire des producteurs. Ils garantissent aux consommateurs des produits de qualité, répondant à des conditions précises, et régulièrement contrôlés. (Source : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire)

SOGED - Schéma d'organisation et de gestion des déchets est un document dans lequel sont précisément décrites les mesures prises par une entreprise pour une bonne gestion des déchets (responsable « déchets », sensibilisation personnel, tri prévu, logistique, traçabilité, filières de valorisation ou d'élimination). (Source : ADEME)

Solutions fondées sur la nature sont des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité. (Source : Comité français de l'Union Internationale pour la conservation de la nature en France)

SOPAE (ou SOPRE) - Schéma organisationnel d'un plan assurance environnement (ou plan de respect de l'environnement) est un document qui indique les dispositions qu'un candidat à un marché public envisage d'adopter pour la préservation de l'environnement.

Sourcing (ou sourçage) est la possibilité pour un acheteur d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences afin de préparer la passation d'un marché public. Il s'agit donc d'études et d'échanges préalables avec les opérateurs économiques. (*Source : article R.2111-1 du code de la commande publique*)

Structures du secteur du handicap regroupent les Entreprises adaptées (EA) et les Établissements et service d'aide par le travail (ESAT).

Variante est la modification des spécifications prévues dans les documents de la consultation et constituant la solution de base. Il s'agit donc d'une offre alternative au moins aussi performante que la solution décrite initialement par l'acheteur et qui s'y substitue dès lors qu'elle est retenue. (*Source : Guide « Oser les variantes dans les marchés publics », Direction des Achats de l'Etat*)

Partenaires

ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie a pour missions de communiquer, conseiller et aider les collectivités et entreprises dans leurs plans d'actions sur les 5 domaines d'intervention (déchets / sols pollués et friches / énergie et climat / air et bruit / actions transversales).

Mission Interinstitutionnelle Clause sociale 34 : animation du réseau départemental des facilitateurs de la Clause Sociale en Hérault et pôle ressource et mission de sensibilisation et de promotion des clauses sociales (<https://www.clausesociale34.fr>).

RAPIDD : Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le Développement Durable

RES'OCC : Réseau Régional des acheteurs publics responsables en Occitanie



Département de l'Hérault - mars 2023

